



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 février 2016

Le 29 Février 2016 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présents : CARAYON Martine-PHILIBERT Stéphane-SAYN Pierre -CHOVIN Sonia --
DUMONT Séverine CHAPRE Séverine--MOUNIER Eric- -BRET Rémi-

Excusé : BRACHET Armelle-RAVIT Pascale-IMBERT Laurent-SANCHEZ Pédro-QUAILLET
Christel-GELAIN Jérôme-

P L U -CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ELABORATION DU P L U COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer pour constituer le groupement d'achat pour l'élaboration du P L U, pour ce faire il convient d'établir une convention constitutive entre les quatre communes Barcelonne, Combovin, Montvendre et Peyrus.

Cette convention est approuvée à l'unanimité, la commune de Combovin est coordonnateur du groupement de commandes, délégation de signatures est donnée à Madame le maire de Combovin.

COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Sont élus à l'unanimité,

Titulaires : SERVIAN Bruno-MOUNIER Eric-PHILIBERT Stéphane-

Suppléants : MARTIN Pascale-IMBERT Laurent-GELAIN Jérôme-

P L U-DESIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité,

SERVIAN Bruno, membre ayant voix délibérative,

MOUNIER Eric, membre ayant voix consultative.

CREDIT RELAIS

Monsieur le Maire informe le conseil que pour financer l'acquisition et la viabilisation des terrains route La Baume-Cornillane et quartier la croix, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Le conseil décide de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 415 000 €uros.

CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention a passé entre le SIESV, VEOLIA et la commune qui a pour objet de définir les conditions financières, techniques et juridiques et rappelle que le SIESV dessert les quartiers du haut de Montvendre, côté La Baume-Cornillane.

Le conseil approuve la convention et délégation de signature est donnée à Monsieur le Maire.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNES 2011-2012-2013-2014

Sur proposition de Monsieur le trésorier par courrier explicatif du 24/11/2015, le conseil décide de statuer sur l'admission en non-valeur pour un montant de 1509.85 euros concernant les redevances eau et assainissement non réglées à ce jour.

ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE D'ENERGIE SDED-CREATION ET INFRASTRUCTURE DE CHARGE

Le conseil transfère au SDED la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre d'un nouveau programme immobilier, Monsieur le Maire propose au conseil de se porter acquéreur de la parcelle ZY 95 d'une contenance de 2860 M2.

Le conseil approuve cette acquisition et donne délégation de signature au Maire.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'aides aux territoires drômois et notamment le soutien aux projets de la sécurité routière au titre des amendes de police, propose les travaux suivants : panneaux de signalisation, plateau traversant route La Baume-Cornillane, radar pédagogique pour un montant de 6296 €uros.

Le conseil approuve les travaux et sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel stagiaire et titulaire et autorise le Maire à signer la convention avec le CNAS. Le coût de l'adhésion est de 198 € par agent.

SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que jusqu'en 2015, les travaux de voirie était subventionnés à hauteur de 35% du montant HT, à partir de 2016 il y aura une aide au Km de voirie.

ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir un agenda d'accessibilité programmée pour la mise en conformité de notre patrimoine bâti, c'est la Société NL Prestations qui a été retenue pour établir les diagnostics et programmer les divers travaux importants puisqu'il y a 14 ERP (Etablissement Recevant du Public) sur la commune de Montvendre.